

Le ministère sera privé de 367 agents

COMMUNAUTÉ On cerne mieux l'impact du non-remplacement des départs naturels

- ▶ On estime que, d'ici à 2019, 726 agents quitteront le ministère francophone.
- ▶ Sur ce contingent de départs naturels, 359 seulement seront remplacés.

L'une des mesures les plus saillantes du budget 2015 de la Communauté française vise la Fonction publique : pendant deux années (en 2015 et 2016), sur cinq départs naturels (retraites, pensions anticipées, départs volontaires, décès), un seul sera remplacé.

En 2017, on passera à deux remplacements sur trois départs naturels – et ce régime sera maintenu pendant tout le reste de la législature, soit jusqu'en 2019.

On espère ainsi économiser 3 millions en 2015, 16 millions sur l'ensemble de la législature.

Confirmée lundi, lors de la présentation à la presse du budget 2015, la mesure était connue depuis l'été. Mais ce n'est qu'aujourd'hui que l'on peut estimer ses effets avec précision.

Rappelons d'abord que le ministère est le seul visé. La mesure ne concerne pas l'enseignement, les cabinets (déjà très serrés) et ce qu'on appelle les organismes d'intérêt public (OIP), comme l'ONE ou la RTBF, organes financés par la Communauté française et (plus ou moins) indépendants de celle-ci.

La mesure ne touche donc que le ministère au sens strict. Celui-ci compte 6.100 fonctionnaires. Mais des services seront immunisés. Il s'agit de ce qu'on appelle les « services continus » – services qui, soit, fonctionnant en continu, qui sont considérés comme essentiels au fonctionnement de l'administration, qui sont en contact avec le public, etc.

Ces services ont été définis par un arrêté de juin 1999.

Comme le rappelle le ministre PS André Flahaut (Budget/Fonction publique), sont réputés « continus » les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les

services de protection judiciaire (SPJ), les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les centres Adepts, le personnel des restaurants et cafétérias, les agents exerçant des fonctions d'infirmier, d'accueil et de téléphoniste. On a aussi le personnel du musée royal de Mariemont ainsi que les agents qui travaillent au centre de rencontre de la Marlagne (dépendant de l'administration de la Culture).

A cette liste, établie par arrêté, donc, on devrait sans doute ajouter le personnel des maisons de justice (600 personnes) que le pouvoir fédéral vient de transférer à la Communauté française.

En tout, sur les 6.100 agents du ministère francophone, 49,16 % sont considérés comme travaillant dans un service continu.

Ceci posé, André Flahaut a fait estimer l'impact du non-remplacement, année par année – l'administration, pour cela, s'est basée sur la cadence habituelle des départs.

Qu'est-ce que cela donne ?

En 2015 et 2016, on ne remplacera donc qu'un départ sur cinq.

En 2015, on annonce 135 départs. On remplacera 27 agents et 108 ne seront pas remplacés.

En 2016, on annonce 132 départs. On remplacera 26 agents et 106 ne seront pas remplacés.

A partir de 2017, on remplacera donc deux départs sur trois.

En 2017, on annonce 155 départs. On remplacera 103 agents et 52 ne seront pas remplacés.

En 2018, on annonce 168 départs. On remplacera 112 agents et 56 ne seront pas remplacés.

En 2019, on annonce 136 départs. On remplacera 91 agents et 45 ne seront pas remplacés.

Au total, sur les 762 départs naturels annoncés sous cette législature, on remplacera 359 agents et 367 ne seront pas remplacés. Soit une perte représentant 6,0 % du contingent actuel de fonctionnaires. ■

PIERRE BOUILLON